

A. SIMARD METALINOX
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 61 000 euros
Siège social : ZA 11 Chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS
RCS LONS LE SAUNIER 402 452 601

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an 2026,
Le 25 février,
A 8 heures,

La Société BBIS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social ZA 11 Chemin de Rougemont 39100 FOUCHERANS, immatriculée sous le numéro RCS LONS LE SAUNIER 821 046 331, représentée par Monsieur Baptiste SIMARD-PAILLOT en sa qualité de gérant associé,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 122 euros composant le capital social de la Société A.SIMARD METALINOX,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Les représentants du comité social et économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de « fabrication de machines spéciales pour l'agroalimentaire, fabrication de machines sur mesure pour l'industrie », de supprimer les activités de « construction acier inoxydable » et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

"L'exploitation de toute entreprise de fabrication de machines spéciales pour l'agroalimentaire
- fabrication de machines sur mesures pour l'industrie – tôlerie – chaudronnerie"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société BBIS
Représentée par
Monsieur Baptiste SIMARD-PAILLOT